Orientations d'aménagement et de programmation
« Création d'un campus numérique »

Site d'étude : env. 48,5 ha

Limite communale

Architecture, urbanisme et paysage

Aménager une haie arborée dense d'agrément et d'intégration

Conserver le boisement existant

Limite de phasage - La phase 2 ne pourra être réalisée qu'à partir de 2030

Prendre en compte la ligne électrique aérienne

Prendre en compte la ligne électrique souterraine

Aménager des espaces végétalisés au moyen d'herbe, d'arbres, de bosquets, d'arbustes

Aménager un bassin de rétention végétalisé

Démolir le bâti avant tout aménagement

Préserver le cours d'eau existant

Limite d'inconstructibilité de 75m depuis l'axe central de la RD1016

Secteur privilégié pour l'implantation d'un centre de formation

Tous les espaces délaissés devront être végétalisés au moyen d'herbes et d'arbres

Toutes les essences végétales plantées devront être locales et favorables à l'accueil de la petite faune et des insectes

Les clôtures devront être perméables (petite faune, eau, ...) et doublées de haies

Rechercher la compacité dans l'implantation des bâtiments

Végétaliser les espaces de stationnement

Transports et déplacements

Aménager un accès primaire routier et doux sécurisé à la zone

Aménager un accès de secours et/ou technique à la zone

Aménager des voiries de desserte sécurisées accompagnées de cheminements doux et de traitements végétalisés

Aménager des espaces de stationnement végétalisés et préférentiellement perméables pour les véhicules légers

Programmation, servitudes, contraintes et risques

La zone est dédiée à l'implantation d'un campus numérique

Prendre en compte la zone à dominante humide du SDAGE

Prendre en compte la zone humide du SAGE

Prendre en compte la zone humide avérée

PT2LH - Servitude relative à la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception des transmissions radioélectriques

I4 - Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité

AC1 - Servitude de protection autour de l'église d'Uny - inscrite aux Monuments Historiques

Prendre en compte le risque d'inondation de cave - Il est recommandé d'interdire les caves et sous-sols

Prendre en compte le risque de débordement de nappe - Il est recommandé d'interdire les caves et sous-sols et d'ajouter une rehausse à la construction

Prendre en compte le risque de mouvements des argiles d'aléa moyen

Prendre en compte le risque de mouvements des argiles d'aléa fort

Prendre en compte la canalisation de transport de matière dangereuse

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 100m

Rantigny

SOCOTEC | URBYCOM

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648C-DE

Route de Neuilly

Neuilly-sous-Clermont

Phase 1

Phase 2

Cambronne-lès-Clermont

Ru Le Rayon

Rantigny

Route de Neuilly